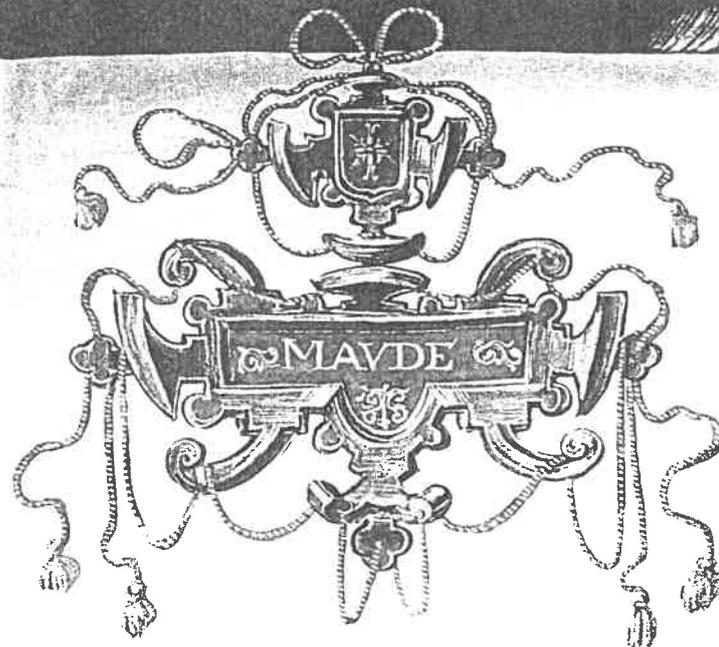


MAULD'INFO



BULLETIN
MUNICIPAL

N° 36

MAULDE-SUR-L'ESCAUT

En cartouche: «Maude». – Vue prise du sud.

Bourg situé sur la rive gauche de l'Escaut, Maulde fait partie des Pays-Bas espagnols, puis autrichiens, jusqu'à ce que l'accord franco-impérial connu sous le nom de *Traité des Limites* (1769) le fasse passer à la France.

De tout temps, Maulde a été terre de l'abbaye de Saint-Amand qui y levait la dîme et y faisait justice. Si le bourg apparaît dans les textes en 1180, il semble n'avoir été d'abord qu'une dépendance de la paroisse de Dons, mais son importance va croître rapidement et provoquer de fréquents conflits avec le puissant voisin qu'est le seigneur de Mortagne.

Le fait s'explique aisément par l'importance économique de l'endroit, pourvu d'un bac permettant l'accès à Mortagne, d'un péage fluvial, le premier depuis la réunion de la Scarpe et de l'Escaut et d'un péage routier, puisque la chaussée Brunehaut (de Bavay à Tournai) traverse de part en part l'agglomération, lui donnant l'aspect caractéristique de village-rue observé aussi à Hollain.

Cette conjonction d'avantages économiques a aussi ses revers: en 1576, le prince d'Épinoy fait bloquer à Tournai le cours de l'Escaut pour empêcher les progrès de l'armée espagnole. Du coup, Scarpe et Escaut débordent dans toute la région. Maulde n'est pas épargné puisqu'un grand nombre de ses habitations sont recouvertes par les eaux «et beaux poissons au grenier». Situation sans doute rendue plus pénible encore par le fait que les Réformés y étaient nombreux.

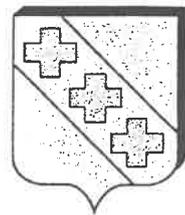
Ce volume des Albums de Croÿ comporte deux vues de Maulde. La seconde (voir pl. 87) constitue une sorte de «gros plan» de la vue générale qui nous est présentée ici. La chaussée Brunehaut, parcourue par de nombreux voyageurs, traverse de part en part le village en direction de Tournai, visible à gauche, et du Mont-Saint-Aubert. Dans les deux cas, le relief a été fortement exagéré. À droite, deux bateaux s'aident de leur voile pour remonter l'Escaut.

Deux édifices religieux, bien dégagés, s'offrent à nos yeux: une chapelle à toit d'ardoise en croupes est abritée par trois arbres; construite en briques elle comporte des chaînes verticales et un bandeau de pierre horizontal; le chœur à pans coupés et les côtés sont percés de fenêtres.

À proximité immédiate du fleuve, l'église paroissiale est entourée par un mur circulaire destiné à la protéger de l'inondation. Visible aussi dans un autre Album (voir t. XXV, pl. 22) où elle est présentée alors au milieu d'une zone dépourvue d'habitations et de végétation, l'église présente une tour carrée surmontée d'un clocher effilé. La nef est percée de plusieurs fenêtres et comporte un double transept. Le chœur à chevet plat est largement surbaissé.

J.D.

Mauld' Infos



SOMMAIRE

- Mot du Maire.
- Compte rendu conseil municipal.
- Vie associative.

Maulde le : 7 janvier 2000

Présentation des voeux de Mr le Maire à la population.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues , très chers Amis,

Je voudrais en tout premier lieu vous dire toute la joie que je ressens à vous accueillir aussi nombreux dans cette salle cet après-midi. Aussi, je vous souhaite la bienvenue en vous remerciant chaleureusement d'avoir répondu à l'invitation de la municipalité à l'occasion de cette traditionnelle réception qui accompagne la cérémonie des voeux du Maire à la population. En prononçant ces paroles, c'est plus particulièrement aux nouveaux habitants de la commune que je m'adresse, à celles et à ceux qui se sont installés dans notre village au cours de l'année qui vient de s'écouler.

La cérémonie de cet après-midi est pour moi ainsi que pour mes collègues du CM, l'occasion de nous rencontrer, pour la 1ère fois pour certains.

L'occasion de faire connaissance dans des circonstances conviviales et amicales, l'occasion d'aborder peut être des questions ou des points qui vous tiennent à coeur et qui nous donneront sans doute l'occasion de nous revoir soit en mairie en mon bureau, soit comme on dit "sur le terrain" si le besoin s'en fait sentir.

Un siècle s'achève, le 20ème , un autre va commencer. Je sais bien, nous devons encore attendre un an, mais comment éviter le symbole du millénaire en même temps que le passage à l'an 2000 ?

La fin de l'année 1999 ouvre le temps des bilans. L'aube du 3ème millénaire ouvre celui des projets grandioses, des souhaits ou des espérances. Victor Hugo avait cru pouvoir prophétiser en affirmant "Le 20è siècle sera heureux" Ce 20ème siècle fut pourtant celui de toutes les barbaries et il s'achève dans le doute, dans le triomphe de l'individualisme et dans le mystère de la mondialisation qui attire autant qu'elle fait peur. Pourtant entre l'optimisme béat et le pessimisme résigné, il reste beaucoup de place pour la volonté et pour l'espérance.

La marche du temps est inexorable et il serait aussi vain de vouloir faire marche arrière que de tenter de remonter à la nage le courant d'une rivière en crue.

Le 19^e siècle fut la France, le 20^e siècle a été l'Europe, le 21^e siècle sera le monde. Dans cette perspective, notre pays doit pouvoir être un phare, tant dans le domaine de l'innovation que de la technologie ou de la recherche. Les récentes découvertes sur le génome, la carte d'identité génétique de tout être humain, ouvrent des perspectives fabuleuses sur la prévention de toutes les maladies, leur traitement ou leur guérison. Pour que notre pays reste fort, tout au sein de l'Europe, que dans le monde, il est primordial de restaurer l'esprit d'entreprise et de responsabilité, qui ne se développera que si l'on s'en préoccupe dès la formation initiale de nos jeunes à l'école, au collège, au lycée puis à l'université. Depuis quelques années seulement, l'éducation à la citoyenneté est sur toutes les lèvres, depuis le ministre de l'éducation jusqu'au plus humble maître d'école. Cette éducation à la citoyenneté, cet apprentissage, ne doit pas rester simplement une partie du programme scolaire. Cela doit déboucher sur une véritable prise de conscience des nécessités et des impératifs de la société du 3^e millénaire. Au sein de l'Europe et dans le monde, notre pays a besoin d'une nation forte, assurée de ses valeurs républicaines de liberté, de responsabilité et de solidarité. Enfin, pour que notre pays reste fort et respecté, dans une union européenne renforcée, et dans le cadre d'une mondialisation inévitable, mais qui doit au plus tôt trouver ses règles, il est nécessaire que la France redevienne une démocratie de conviction, héritière des grands principes de la révolution française, vigilante dans le combat permanent pour le respect des droits de l'homme. Qu'elle fasse davantage confiance aux initiatives personnelles et surtout qu'elle garantisse l'égalité des chances et la dignité de la personne humaine, plutôt que l'assistanat et la dépendance. Et pour y parvenir, il n'y a qu'une seule voie : poursuivre la baisse du chômage engagée et constatée effectivement depuis 2 ans et cela dans un seul but avec un seul objectif : que le pays retrouve dans les meilleurs délais la voie du plein emploi et dans cette conjoncture planétaire qui parfois nous dépasse, qui souvent nous effraie, il importe pour nous, élus locaux de poursuivre la mission qui nous a été confiée, à savoir gérer au mieux les deniers et les intérêts de nos communes. Maulde n'échappe pas à la règle. Je ne voudrais pas aujourd'hui être fastidieux en dressant la liste de tous les travaux réalisés au cours de l'année 1999. Je préciserai tout simplement qu'ils ont largement contribué à améliorer la qualité de la vie et de l'environnement dans notre village. Néanmoins, parmi les réalisations les plus marquantes, je citerai, au chapitre de la voirie, la réfection de la rue du Pont par le Conseil Général, la réfection des trottoirs le long de cette même voie par la commune et surtout la création du "giratoire" à l'intersection des 2 RD et de la rue de la Basse Fosse. Cette réalisation a ses partisans, elle a aussi à tort ou à raison ses détracteurs. De toute façon, le Conseil Général n'avait pas beaucoup le choix et l'espace manquant pour une réalisation de plus grande envergure. Et si des poids lourds ou des véhicules particuliers se jouent impunément des règles les plus élémentaires de prudence et du code de la route, cela tient beaucoup plus à un total manque de civisme qu'à un manque de place ou à autre chose. C'est pourquoi je me suis toujours abstenu de polémiquer sur ce sujet. Reste le point des plantations. La subdivision DDE de St Amand m'a garanti que les arbres et arbustes seraient en place pour le printemps. Nous attendons donc avec impatience la plantation de ces végétaux qui mettront une touche finale à l'ensemble.

Au chapitre de l'assainissement, le secteur de la Trinquette vient juste d'être relié au réseau général et à la station d'épuration. Coût pour l'ensemble : 500 000 F, dont 150 000 F par la commune. Quelques petits travaux complémentaires (pose de caniveaux neufs et stabilisation des bas côtés) sont prévus dès que les conditions météo seront meilleures.

Il me semble néanmoins, intéressant de signaler ici qu'entre le 1er octobre 1992 et le 31 décembre 1999, la commune de Maulde a réalisé l'intégralité de l'assainissement du centre village, avec l'aide bien sûr du SIAN, de l'agence de l'EAU et du Département. Reste bien évidemment, la réalisation de l'assainissement de la rue de Chorette. A ce sujet, nous avançons lentement certes, mais sûrement. Les études ont été faites et les chiffres sont avancés : 17 800 F pour la 1ère tranche, entre la RD 169 et la rue Bouchart. Les travaux pourraient commencer en 2001 en partenariat avec la commune de Lecelles.

Au chapitre des équipements, une nouvelle tranche de travaux de rénovation de L'EP a été réalisée en 1999 pour un montant de 100 000 F, dans le cadre de la coopération intercommunale. 26 points lumineux ont été rénovés et 4 points noirs ont été supprimés. La rénovation de L'EP sera poursuivie et totalement achevée en 2000, dans les mêmes conditions qu'en 1999. 25 points lumineux seront changés et 5 nouveaux points lumineux seront créés.

Au chapitre des travaux sur bâtiments communaux, le Conseil Municipal a voté des crédits au BS 1999 pour la réfection des toitures des locaux scolaires. Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises et une subvention sera sollicitée par le Conseil Municipal auprès du Département dans le cadre du FECR.

Il est bon de noter ici que si on ajoute quelques travaux nécessaires d'entretien sur la toiture de l'immeuble communal sis rue du Mortier, en 2000, la commune de Maulde aura achevé son programme de rénovation des toitures de tous les bâtiments communaux et annexes.

Un RIS sera prochainement installé devant la salle des Fêtes, en remplacement de l'actuelle cabine téléphonique et de l'abribus archaïque.

Cette réalisation est à créditer au compte du Conseil Général du Nord et viendra s'intégrer harmonieusement à l'ensemble de l'aménagement de la place et du centre village.

Deux dégagements de chaussée avec aménagement de trottoirs sont aussi au programme de cette année 2000, dans la Grand Rue. Malheureusement, et c'est peut-être la seule note discordante dans notre programmation : les riverains de la Grand Rue devront s'armer de patience pour voir se réaliser la réfection des trottoirs et de la voirie. Un récent courrier du Vice Président du Conseil Général chargé de la voirie et des infrastructures m'a fait savoir que la demande de subvention exceptionnelle que la commune avait adressé au Conseil Général n'avait pas été retenue en 1999 et que le dossier serait réexaminé en 2000.

De même, je n'ai aucune nouvelle du Conseil Général concernant les inquiétudes et les souhaits que les riverains de la Petite Rue m'avaient chargé de transmettre au Vice Président chargé de la voirie et concernant les nuisances causées par le trafic de plus en plus important des poids lourds entre Tournai et St Amand les Eaux - Valenciennes. Il m'appartient maintenant de remercier d'un même élan et d'un même coeur toutes les personnes qui m'aident et me conseillent chaque jour dans l'accomplissement d'une tâche sans cesse plus lourde et aux responsabilités écrasantes, n'ayant pas peur des mots.....

Je commencerai par remercier tous les membres du Conseil Municipal, chacune et chacun dans leurs attributions, selon leur disponibilité et leurs compétences respectives, tous les membres du personnel communal, titulaires ou sous contrat emploi solidarité, personnel de secrétariat, de service, d'entretien et de maintenance, les membres du CCAS, les membres de l'équipe enseignante du groupe scolaire Marcel DHOT sans oublier tous les autres partenaires de la commune, le personnel de la brigade de gendarmerie de Mortagne, les techniciens et conducteurs de travaux de la DDE, les cadres et les Sapeurs Pompiers du SISA, les membres et présidents des associations locales. Que toutes et tous soient ici félicités pour l'excellent travail réalisé au cours de cette année 1999, au service de la population, de nos enfants, de nos jeunes, de nos aînés, au service des personnes défavorisées ou dans le besoin, chacun et chacune selon ses compétences, ses attributions, sa disponibilité ou encore sa générosité.

Voilà, Mesdames, Messieurs et mes chers amis, ce que je tenais à vous dire au seuil de cette année nouvelle, si riche de symboles et d'attentes, en espérant ne pas avoir été trop long dans mes propos et en tout cas, en vous remerciant de m'avoir écouté jusqu'au bout.

Et c'est, l'écrivain, journaliste Albert CAMUS qui me fournit la matière de ma conclusion.

Il y a 50 ans, Albert CAMUS (1913-1960) écrivait dans l'éditorial du journal "Combat"

"Dans ma jeunesse, lorsqu'autour de moi on voulait juger quelqu'un on ne s'avisait pas de signaler qu'il était communiste ou socialiste...

mais voulant juger, on disait de tel ou tel, puissant ou misérable, qu'il fût le député de l'arrondissement ou le bistrot du coin.

C'est un homme ! ou encore "ce n'est pas un homme", et CAMUS de préciser être un homme, c'est être courageux et juste, c'est respecter l'autre dans les autres et c'est le faire respecter en soi-même"

A l'aube du 21ème siècle et du 3ème millénaire, puisse cette même morale nous inspirer à chaque instant et puisse notre commune de Maulde, notre région, notre pays se gonfler de la force et de la générosité de ses citoyens pour transformer un avenir encore incertain en avenir à vivre.

A toutes et à tous une bonne et heureuse année 2000, avec un seul objectif que le pays retrouve dans les meilleurs délais la voie du plein emploi.

Compte rendu conseil municipal

en date du 20 Septembre 1999

1 - Voierie Grand'Rue

Demande de subvention pour la réalisation des trottoirs sur la route départementale, depuis la Place jusque la scierie y compris le linéaire du Coron des Puits en enrobé.
H.T : 1 0506,50 F + 66 651,00 F d'honoraires, soit 1 1263,20 F subventionnables à 70 % soit 30 % du montant H.T à charge communale.
Délibération à prendre sur projet de devis D.D.E pour la réunion du SIVOM. Accord du Conseil.

2 - Ouverture des plis pour aire de stationnement des bus Grand'Rue le 27.9.99.

3 - Point sur l'assainissement

- Rue de la Trinquette.

Ouverture des plis le 8.10.99 à Wasquehal. 500.000 F dont 30 % à charge communale.
Début des travaux prévus fin octobre.

- Rue de Chorette : estimation par la SIDEN en cours.

- Travaux de remise en état de la Rue de Chorette, attendre devis de la D.D.E à prévoir au B.S (budget supplémentaire).

4 - Délibération à prendre pour une modification du P.O.S (plan d'occupation des sols).

5 - Chasse

Ouverture le 26.9.99. La commune compte 3 sociétés. Mr le Maire convoque les 3 présidents pour mise au point.

Limitation de la chasse aux résidents Mauldois sur les terrains communaux.

- Problème d'accès dans la carrière de chez Mr DUQUENNE. Rue de Chorette pour le passage avec des engins lourds attendre courrier des agriculteurs....

- Courrier d'avocat concernant l'accident survenu le 26.8.99 au second Fort.

6 - Point sur la rentrée scolaire

Effectif : 76 élèves, 80 après janvier.

Personnel communal bibliothèque : Mme VILAIN Daniele

Cantine : Mme DELANGLEZ Roseline

Mme CROMBEZ Corrine

Entretien : Mlle LACQUEMANT Dominique

- Demande de Mr et Mme LAGNEAU d'inscrire leurs enfants à l'école de la rue de Chorette.

en date du 29 Octobre 1999

1) Budget supplémentaire

Excédent de 827 876,24 F de l'année dernière à répartir. Voté et accepté à l'unanimité par le conseil.

2) Travaux

- Assainissement rue de la Trinquette : Société TLC qui a été retenue. Début des travaux vers le 15 novembre, durée : 1 mois environ. 500000 F H.T dont 30 % à charge de la commune.
Arrêté à prendre pour interdire la circulation.
- Rue de Chorette : travaux réalisés par Jean Lefebvre au niveau de la voirie, bordurage 44 000 F prévus.
- Assainissement prévu pour 2001 pour 1 700 000 F : 25 branchements sur Maulde.
- Aire de stationnement pour bus prévu au lieu dit le "Facteur". L'entreprise T.P.S effectuera les travaux.
- Installation début 2000 d'un R.I.S (relai infos services) entre l'église et la salle des fêtes.

3) Informations diverses

Festival de musique pour l'an 2000. 20ème anniversaire de l'école intercommunale de musique.

Dates présentées : samedi 9.9.2000 et dimanche 10.9.2000.

Coût prévu 50 000 F à la communauté de communes mais - 20 000 F aloués en partie à l'école intercommunale de musique qui réservera cette somme au S.I.V.O.M. Pour Maulde le coût serait de 4 460 F.

- Centre Loisirs intercommunal de Mortagne

Mr CACHEUX, Directeur du Centre sera reconduit pour l'an 2000.

En date du 7 janvier 2000

1) Délibération à prendre

Adhésion au SIDEN, au SIAN et au SESEP (syndicat d'exploitation des services d'eau et d'assainissement) pour le compte d'exploitation et de fonctionnement.

- Accepté à l'unanimité par le Conseil

Ecogardes du Nord Pas De Calais affiliation au centre départemental de gestion.

- Accepté à l'unanimité par le Conseil.

Répartition du produit des concessions de cimetière 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS.

Concession cimetière de 99 F le m², passerait à 105 F pour 99 ans.

de 78 F le m² passerait à 80 F pour 50 ans

- Accepté à l'unanimité par le Conseil.

596563 Code INSEE	COMMUNE DE MAULDE Commune	BS 1999 COM M14
----------------------	------------------------------	--------------------

II - VOTE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

DEPENSES - (de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement - Total	822 876.54 F	5 000.00 F	A1 827 876.54 F
011	Charges à caractère général	267 200.00 F	0.00 F	267 200.00 F
012	Charges de personnel	10 000.00 F	5 000.00 F	15 000.00 F
014	Atténuation de produits	0.00 F	0.00 F	0.00 F
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 F	0.00 F	0.00 F
65	Autres charges gestion courante	75 676.54 F	0.00 F	75 676.54 F
66	Charges financières	0.00 F	0.00 F	0.00 F
67	Charges exceptionnelles	0.00 F	0.00 F	0.00 F
68	Dotations aux amortissements	0.00 F	0.00 F	0.00 F
023	Virement à la sect° d'investis.	470 000.00 F	0.00 F	470 000.00 F

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
			de section à section	a l'intérieur de la section (3)	
	Dépenses d'investissement - Total	570 000.00 F	0.00 F	0.00 F	B1 570 000.00 F
	Dépenses réelles ou d'ordre	570 000.00 F	0.00 F	0.00 F	570 000.00 F
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
13	Subventions d'investis reçues	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
16	Remboursement d'emprunts	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
20	Immobilisations incorporelles (4)	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
21	Immobilisations corporelles (4)	20 000.00 F	0.00 F	0.00 F	20 000.00 F
23	Immobilisations en cours (4)	550 000.00 F	0.00 F	0.00 F	550 000.00 F
27	Autres immos financières	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
26	Participations et créances ratta	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
45	Opérations pour compte de tiers	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
020	Dépenses imprévues Invest	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Dépenses d'ordre (2)	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
18	Compte de liaison	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
22	Immos reçues en affectation	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
24	Immos affectées, concédées	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
14	Provisions réglementées	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
15	Provisions risques et charges	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
19	Diff. sur réalisations d'immob.	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
.9	Provisions pour dépréciation	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
4S1	Charges à répartir plusieurs exe	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F

	Dépenses totales	Résultat reporté (5)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A1 827 876.54 F	D002 0.00 F	827 876.54 F
INVESTISSEMENT	B1 570 000.00 F	D001 132 345.47 F	702 345.47 F

(1) Y compris les opérations mixtes de variations de stocks et les opérations relatives au rattachement.

(2) Voir liste des opérations d'ordre dans l'instruction M14.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

596563 Code INSEE	COMMUNE DE MAULDE Commune	BS 1999 COM M14
----------------------	------------------------------	--------------------

II - VOTE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

RECETTES - (de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total		0.00 F	0.00 F	A2 0.00 F
70	Produits des services	0.00 F	0.00 F	0.00 F
73	Impôts et taxes	0.00 F	0.00 F	0.00 F
74	Dotations et participations	0.00 F	0.00 F	0.00 F
75	Autres produits gestion courant	0.00 F	0.00 F	0.00 F
013	Atténuation de charges	0.00 F	0.00 F	0.00 F
76	Produits financiers	0.00 F	0.00 F	0.00 F
77	Produits exceptionnels	0.00 F	0.00 F	0.00 F
79	Transfert des charges	0.00 F	0.00 F	0.00 F
72	Travaux en régie	0.00 F	0.00 F	0.00 F
78	Reprise sur amort et provisions	0.00 F	0.00 F	0.00 F

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
			de section à section	a l'intérieur de la section (3)	
Recettes d'investissement - Total		702 345.47 F	0.00 F	0.00 F	B2 702 345.47 F
Recettes réelles ou d'ordre		702 345.47 F	0.00 F	0.00 F	702 345.47 F
10	Dotations Fonds divers Réserves (6)	132 345.47 F	0.00 F	0.00 F	132 345.47 F
13	Subventions d'investissement	100 000.00 F	0.00 F	0.00 F	100 000.00 F
16	Emprunts reçus	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
27	Autres immos financières	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
45	Opérations pour compte de tiers	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
021	Virement de la section de fonct.	470 000.00 F	0.00 F	0.00 F	470 000.00 F
Recettes d'ordre (2)		0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
18	Compte de liaison	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
22	Immos reçues en affectation	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
24	Immos affectées, concédées	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
20	Immobilisations incorporelles	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
21	Immobilisations corporelles	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
23	Immobilisations en cours	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
26	Participations et créances ratta	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
14	Provisions réglementées	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
15	Provisions risques et charges	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
19	Diff. sur réalisations d'immob.	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
28	Amortissement des immos	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
.9	Provisions pour dépréciation	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
481	Charges à répartir plusieurs exe	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F

	Recettes totales	Résultat reporté (5)	Affectation (5)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A2 0.00 F	R002 827 876.54 F		827 876.54 F
INVESTISSEMENT	B2 702 345.47 F	R001 0.00 F	R1068- 0.00 F	702 345.47 F

(4) Hors chapitres opérations.

(5) A n'inscrire que si le CA a été voté, après délibération de l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recettes de fonctionnement que le solde de l'exédent de fonctionnement sur le besoin de financement. Voir instruction M14.

(6) Sauf 1068

Location des immeubles communaux et salles des fêtes.

Maison rue du Mortier de 611 F passe à 675 F par mois.

Appartement 1er étage de la mairie 865 F passe à 885 F par mois.

Caserne des pompiers 13240 F passe à 13 500 F par an.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 12/01/91 les prix de location ont été fixés pour l'année et propose les nouveaux tarifs.

GRANDE SALLE :

Maulde	: Tarif pour un jour.....	1 110 F
	2 jours.....	1 620 F
Extérieur	un jour.....	1 620 F
	2 jours.....	2 430 F

VIN D'HONNEUR

Maulde	625 F
Extérieur	1 005 F

PETITE SALLE :

Maulde	: Tarif pour un jour	560 F
Extérieur	" " "	780 F

VIN D'HONNEUR :

Maulde	270 F
Extérieur	365 F

2) TRAVAUX

- Assainissement rue de la Trinquette, travaux terminés. L'entreprise TCL doit repasser pour finitions.

Remise en état des caniveaux 50 m environ. Devis TCL 11 155,50 F moins 7 000 F de bénéfices sur les travaux de la rue de Chorette, donc environ 4 000 F à charge de la commune.

Pour les trottoirs de la Grand Rue, la subvention est refusée pour 1999, à prévoir au programme 2000.

RIS (relais informations services), travaux prévus dans les trois mois à partir du 3/01/00
L'éclairage public. Reste 84 000 F pour la dernière tranche de remplacement des lampes. Reste 25 lampes : création 3 lampes rue de la Trinquette, 1 lampe Petite Rue.
Différence à remettre par la commune.

3) INFORMATION

- Courrier du SIDEN annonçant le passage d'un enquêteur pour le raccordement des riverains au réseau d'assainissement.

- Parc naturel propose une exposition "ces arbres", le conseil demande un complément d'information.

- Courrier du personnel de l'hôtel des impôts de Valenciennes concernant la suppression des responsables du cadastre.

- Passage de la commission de sécurité le jeudi 19 janvier 2000 au gîte de Chorette.

LA VIE, L'AMOUR, LA MORT

Etat civil 1999

Naissances

DEPREZ Valentine née le 9.01.99 à Valenciennes
GUILLEMIN Christian né le 22.01.99 à Lambres lez Douai
CHAMBAUT Amandine née le 7.02.99 à Saint Saulve
BEAURY Mathias né le 7.5.99 à Conde/Escaut
FORMENTIN René né le 28.05.99 à Saint Saulve
PASSION Lucas né le 6.9.99 à Valenciennes
DUBRUILLE Juliette née le 19.9.99 à Valenciennes
CHAMBAUT Romain né le 25.11.99 à Tournai
LEFRANC Juliette née le 19.12.99 à Valenciennes

Mariages

DUEZ Didier et BISIAUX Sabrina le 5.6.99
CHAMBAUT Patrick et ROBISE Myriam le 3.7.99
VALINDUCQ Laurent et LOHEZ Karine le 23.7.99
LOHEZ Olivier et HUEZ Alexandra le 31.7.99
MOZIN Thibaut et BEAURY Christelle le 7.8.99
VINCENT Dominique et BERGNO Bérangère le 7.8.99
DROISSART Jean-Michel et FONTI Valérie le 28.8.99
HOURDEAU Jean-François et POLTORAK Mickaela le 18.9.99
VALINDUCQ Jean-Philippe et VALINDUCQ Astrid le 24.12.99s

DECES

BEAUMONT Daniel 72 ans décédé le 10.1.99 à Valenciennes
GOREZ Marcel 98 ans décédé le 18.2.99 à Maulde
VINCENT Paul 62 ans décédé le 8.6.99 à Maulde
DUFRENNE Léonie 86 ans décédée le 25.6.99 à Maulde
GOREZ Louise
 Veuve DUPONT 81 ans décédée le 25.7.99 à Valenciennes
QUITTON Suzanne Vve LEPINE 93 ans décédée le 26.10.99 à Mortagne
DERNONCOURT Paul 92 ans décédé le 28.11.99 à Maulde
D'HAENE Roger 87 ans décédé le 8.12.99 à Maulde
SCHOLIERS Bertha
 Veuve LACQUEMANT 90 ans décédée le 23.12.99 à Maulde



Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
avenue des Sports B.P. 174 * 59733 ST AMAND LES EAUX
tél. 03.27.27.83.80 - sous sections Mortagne du Nord - Onnaing
Bureau de St-Amand les Eaux ouvert les mardi, jeudi, vendredi de 14 à 18 h,
le mercredi de 8 h 30 à 12 h
et le 4ème samedi de chaque mois à partir de 14 h pour la permanence juridique

Vous avez été victime :

- d'un accident du travail,*
- d'une maladie professionnelle,*
- d'un accident de la circulation,*
- d'un accident sportif,*
- d'un accident de la vie privée ou domestique*

Vous avez des litiges :

- avec les organismes sociaux,*
- avec votre employeur,*
- avec vos assurances,*
- de reclassement professionnel,*
- de succession, de droit commun,*
- devant les prud'hommes,*
- d'allocations, de pensions,*

La FNATH est là pour vous conseiller, pour vous défendre. Elle met à votre disposition la compétence d'un service juridique et médical.

LA FNATH DEFEND VOS INTERETS

Vie associative

AMICALE LAIQUE

Malgré un comité qui s'épuise et se réduit sans cesse, l'association existe toujours. De nouveaux parents d'élèves, de nouveaux amis de l'école, de nouveaux membres seraient les bien venus. Pour le moment l'association assure encore bon an mal an, le financement des prix distribués à la fête des écoles, une participation à certains déplacements scolaires, les friandises et les coquilles de la fête de Noël... mais pour combien de temps encore ...

Les prochaines manifestations prévues pour cette année :

Les 1er et 2 avril : en collaboration avec d'autres associations du village et la participation du groupement des secouristes de l'amandinois PARCOURS DU COEUR

Les 17 et 18 juin : fêtes des écoles et distribution des prix.

Le 9 décembre : fête de Noël.

RADIO AMATEUR

NOTE DU CLUB

club Amateur Radio

Ceux qui sont intéressés par la radio peuvent contacter le Président du club Mr MARTHE Victor, 660 Petite Rue à Maulde, Responsable de l'association **France Radio** déclarée en Sous-Préfecture le 2 juin 1986 Journal Officiel du 27.06.86, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 siège social Mairie de Maulde. Ce club regroupe 916 membres dans toutes les parties du Monde. Adresser toute correspondance à la boîte postale 22 - Mortagne.

Le Président,
Vic MAR

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL 2000

Comme chaque année, le centre de loisirs municipal se déroulera les après-midi de juillet pour les enfants de 4 à 12 ans.

Mademoiselle Bénédicte ROBERT ayant fait part de sa décision de passer le relais, la direction du centre sera assurée cette année par Mr Maurice CHABANE, animateur diplômé, formateur d'animateur, ayant déjà participé à l'encadrement du centre en 1999. Les jeunes gens et jeunes filles Mauldois, diplômés BAFA, en formation ou âgés de 18 ans au moins au 1er juillet peuvent présenter leur candidature à un poste d'animateur, par écrit en Mairie. Rapidement.

Ceux âgés de 16 à 18 ans, avec ou sans formation peuvent demander à être retenus en tant qu'aide animateur ou aide animatrice bénévole.

Les jeunes Mauldois âgés de 13 et 14 ans, pourront comme les autres années fréquenter le centre de loisirs de Mortagne du Nord, du 3 au 26 juillet de 9 à 17 heures. Cette année en plus des activités traditionnelles, un mini centre en camping de 3 ou 4 jours leur sera proposé à Morbecque (59).

MAULD'JOIE

1999 : Bonne année pour le cinéma, qui a permis de voir à Maulde 11 films, dont "Mulan", "Astérix et Obélix", "Wild Wild West" et "Star Wars".

Le loto, la foire artisanale (avec les Sonneurs de Trompes de Chasse), **les concerts aux ducasses** et fin octobre ont également connu de beaux succès d'affluence.

Merci à tous ceux qui nous ont fait l'amitié de participer ou d'assister à nos manifestations.

Programme 2000

Cinéma : (dates prévues du premier semestre)

- jeudi 10 février
- jeudi 16 mars
- mardi 11 avril
- jeudi 18 mai
- jeudi 22 juin

Loto le dimanche 13 février

Foire artisanale le dimanche 30 avril

Ducasses les 24 et 25 juin et les 23 et 24 septembre

Concert d'automne avec l'école de Musique le dimanche 22 octobre.

SPORTS ET LOISIRS

Les membres de l'association se sont réunis en ce début d'année pour faire le point sur l'année écoulée et mettre en place le "nouveau comité".

Mr Lucien VASTESAEGER reste notre Président, Mme Laetitia VAESTESAEGER est remplacée pour cause maternité par Melle Stéphanie GABEZ (Trésorière).

Je tiens à remercier Laetitia pour le travail sérieux qu'elle a accompli pendant l'année dernière.

Les deux courses prévues cette année auront lieu le 25 juin et le 24 septembre.

Le départ se fera chez Marie Cécile (à la frontière belge) et l'arrivée dans la petite rue.

Notre traditionnel "couscous" préparé par Mr DUJARDIN est prévu le **25 mars** à la salle des fêtes.

VENEZ Y NOMBREUX, AMBIANCE ASSUREE.

Je rappelle que l'association **Sports et Loisirs** est ouverte à tous, vous pouvez venir nous y rejoindre, nous avons toujours besoin de "bras" pour le bon déroulement de ces épreuves sportives.

J'en profite également pour remercier tous les membres bénévoles de notre association.

AMITIE RENCONTRE LOISIRS MAULDOIS 3 ème AGE

L'activité du club en 1999 n'a pas diminué.

Trois repas en Mars, Octobre et Décembre ont réunis les membres disponibles avec des menus très variés qui ont ravi les participants.

Il y a eu deux sorties :

- La visite de Lille en autocar avec repas au lycée hôtelier d'Orchies et visite du musée de la chicorée.

- La visite d'Arras en autocar avec repas et animations "Franck MICKAEL" à la cendrée d'Harnes.

Georges GOREZ souhaitant cesser ses fonctions de Trésorier et laisser les rênes à un plus jeune, c'est Guy DELACHERIE qui a été nommé à l'unanimité.

Toute personne ayant cessé de travailler peut venir nous rejoindre.

Les réunions ont lieu les mardi après-midi à la salle polyvalente . Cotisation annoncée : 60 Frs.

Les membres du club vieillissant, il serait souhaitable que des jeunes retraités viennent renforcer nos effectifs.

En espérant que cet appel sera entendu, nous souhaitons aux Mauldoises et Mauldois, une année 2000 qui marquera le départ de ce nouveau millénaire par la santé, le bonheur et le travail.

Bonne année à tous !

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Assemblée Générale des donneurs de sang ayant eu lieu en novembre à Maulde rue Basse Fosse, sous la présidence des trois Maires de MORTAGNE, FLINES et MAULDE a déploré l'absence de nombreux donneurs pourtant convoqués pour remise de récompense et diplômes. Les discussions essentielles concernaient les moyens pour revaloriser la transfusion sanguine. Notre désapointement est tragique. A noter une baisse de 25 % pour les dernières séances à MORTAGNE et FLINES. Celle de MAULDE supprimée faute d'un minimum de dons. Alerte qui a été formulée lors du précédent Mauld'Infos. La pénurie s'annonce catastrophique. Le C.R.T.S multiplie ses demandes. Prenez vos responsabilités. Il ne faudrait pas laisser mourir vos parents, vos enfants, vos familles par manque de sang. Soyons solidaires entre nous tous pour vivre mieux et longtemps ensemble. Ne faisons pas mentir les voeux que vous avez souhaités à vos familles et à vos proches.

Le comité souhaite à tous les donneurs et à tous les Mauldoises et Mauldois une bonne et heureuse année.

P.S : Un grand merci à toute la population d'avoir répondu favorablement à la souscription volontaire des donneurs de sang.

Cellule emplois familiaux
URSSAF du Hainaut
31, place de la République
Valenciennes

UN SERVICE GRATUIT
DE PROXIMITE

Le Plus
de l'URSSAF du Hainaut :

Toute information concernant les
emplois familiaux pour le prix d'une
communication téléphonique au tarif local

Evaluation du coût de l'emploi

Ouverture du compte employeur sur simple
appel téléphonique

Rédaction et envoi de la fiche de paie de
votre salarié dans les 48 heures.

Communication du net fiscal annuel
de votre salarié

Calcul du montant des cotisations

Aide à l'établissement de vos
déclarations trimestrielles

Envoi de l'attestation fiscale à joindre à votre
déclaration de revenus en début d'année

Prélèvement automatique des
cotisations sur demande.



U R S S A F
D U H A I N A U T

Conception - Réalisation - Impression URSSAF du Hainaut Document établi en fonction de la réglementation applicable au 01.07.1999.

Cellule emplois
familiaux

du lundi au samedi
de 8h30 à 16h30
(11h30 le samedi)

Par téléphone ou sur
rendez-vous au

03.27.22.32.94

ou au

03.27.22.32.48

URSSAF



COURS PARTICULIERS



GARDE D'ENFANTS

PARTICULIERS ... VOUS EMPLOUEZ



MENAGE - REPASSAGE



AIDE AUX PERSONNES AGÉES

SIMPLIFIEZ VOS FORMALITES CONTACTEZ

LE 03.27.22.32.94 OU LE 03.27.22.32.48

Garde d'enfants

Ménage - Repassage

Jardinage

Cours particuliers

**Aide aux personnes âgées
ou dépendantes :**

**Déclarer votre salaire
c'est bénéficier
d'avantages importants !**

Jusqu'à 22 500F de réduction d'impôts.
Vous pouvez déduire 50% des salaires et cotisations sociales correspondant à l'emploi de votre personnel dans la limite de 45000F.
(Pour l'emploi d'une assistante maternelle : 25% des charges dans la limite de 15 000F soit une réduction maximale de 3750F)

Des exonérations partielles ou totales de cotisations patronales de sécurité sociale

- si vous avez 70 ans ou plus

- si vous avez un enfant handicapé à charge ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale (AES)

- si vous êtes retraité et dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie

- si vous bénéficiez de la prestation spécifique dépendance (PSD) ou de l'allocation compensatrice tierce personne.

Une prise en charge possible des cotisations par la Caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole

- si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans à votre domicile (AGED)

- si votre enfant de moins de 6 ans est gardé chez une assistante maternelle agréée (AFEMMA)

Combien ça coûte ?



Garde d'enfant

Vous faites garder votre enfant de 2 ans, 9 heures par jour et ce, 20 jours par mois.

Vous employez une assistante maternelle agréée que vous déclarez à l'URSSAF.

La rémunération minimale journalière à verser est de 72,37F augmentée des frais d'entretien et des congés payés. Dans cet exemple, vous lui versez 85F par jour. Soit 5 100 F par trimestre (85F X 60 jours).

Vous bénéficiez d'une :

- Prise en charge des cotisations sociales par la CAF.
- Allocation complémentaire par enfant.

- Réduction d'impôts de 25% des sommes dépensées.
Soit un coût de revient de 32,93F par jour de garde.

Ménage - Repassage



Vous employez une femme de ménage 5 heures par semaine au tarif de 36F net de l'heure.

En ne la déclarant pas :

cet emploi vous coûte 9 360F par an

En la déclarant :

cet emploi vous coûte 8480F par an et encore moins...
Si vous bénéficiez d'une exonération des cotisations patronales.

N'hésitez plus...

L'intérêt de déclarer à l'URSSAF la personne que vous employez est évident.
Cela vous coûte moins cher, vous êtes dans la légalité et votre salarié bénéficie d'une couverture sociale.

**Les emplois familiaux
vous facilitent la vie**

**Les déclarer à l'URSSAF
vous coûte moins cher**

Pour vous aider dans vos formalités :

**la cellule emplois familiaux
de l'URSSAF du Hainaut**

PALMARES MAISONS FLEURIES 1999

CATEGORIE CADRE VERDOYANT

Skalnik 1^{er}
Bouchez 2^{eme}
Robert 3^{eme}
Kras 4^{eme}
Griffa 5^{eme}
Lesage 6 ex
Olivier
Simon

CATEGORIE FAÇADE FLEURIE

Boucaut Murielle
Bergno Fabienne
Deman Patrick
Jesupret Chantal
Camberlin Maria
Patin Arlette
Compère Patricia
Vincent Bérangère
Lecocq Catherine
Blairon Bruno

CATEGORIE COMMERCE

Bridoux 1er
Dujardin 2eme
Ecole

CATEGORIE FERME

Hourdeau Clotilde 1er
hors concours Dusart Christiane

CATEGORIE JARDINET

Boone Dominique 1^{er}
Marthe Didier 2^{eme}
Boonaert christian 3^{eme}
Labat J. Marie 4^{eme}
Duchateau Jacqueline 5^{eme}
Midavaine 6 ex
Marthe gertrud
Cabusat A.
Blairon Rita
Debaye Jeannine
Jesupret Mariette

PRENEZ NOTE

Pour votre déclaration d'impôts une permanence
sera assurée en mairie le

le samedi 4 mars 2000 de 9h à 12h

le jeudi 9 mars 2000 de 16h à 18h

le samedi 11 mars 2000 de 9h à 12h

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
MARDI 30 Mai 2000

GARDES MEDICALES
Tél. 03.27.26.96.96.